

Chapitre 1. Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

| | |
|------------------|------------------|
| Forme du produit | Mélange |
| Nom commercial | SILCOSEAL SELECT |
| Code de produit | SSSEL |

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utiliser Industriel. Pour un usage professionnel uniquement.

1. Aéroport

2.2 Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

NOX-CRETE, INC.
1444 SOUTH 20TH STREET
OMAHA, NE 68108
Tel: 402-341-2080
Fax: 402-341-9752
E-Mail: corporate@nox-crete.com
Web Site: www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence

Chemtrec (800) 424-9300
Chemtrec en dehors des États-Unis 703-527-3887

Chapitre 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

| | |
|---------------------|------|
| Flam. Liq. 3 | H226 |
| Barrage de l'œil. 1 | H318 |
| Carc. 2 | H351 |

Texte intégral des phrases en H voir section 16

Effets nocifs sur la physiochimie, la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments d'étiquette

Pictogrammes de danger



Mot d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 - Liquides et vapeurs inflammables
H318 - Provoque de graves lésions oculaires
H351 - Suspecté de causer le cancer (inhalation)

Conseils de prudence

Prévention:

P201- Obtenir des instructions spéciales avant utilisation
P202- Ne pas manipuler avant d'avoir pris toutes les précautions de sécurité et compris
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes-Non tabagisme

lunettes de protection/du visage

Réponse:

P233- Garder le récipient bien fermé
 P240 - Conteneur de sol/liaison et matériel de réception
 P241 - Utilisation d'un équipement électrique/de ventilation /léger /.../antidéflagrant
 P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des protection
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/sous la douche.
 P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
 P308+P313- En cas d'exposition ou d'inquiétude : obtenir un avis ou une attention médicale.
 P310- Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un médecin/un secouriste.
 P370-P378- En cas d'incendie : Utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou de la mousse protéinée normale pour éteindre.
 P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.
 P405 - Magasin fermé à clé.
 P501 - Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Stockage:

Disposition:

2.3 Autres dangers

Aucun connu

Texte intégral des phrases H et P : voir section 16

Chapitre 3. Composition / informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % |
|----------------------|---------------------------|-------------------|
| Xylène | 1330-20-7 | < 1.0 |
| Solvant organique #1 | Secret commercial | Secret commercial |
| Solvant organique #2 | Secret commercial | Secret commercial |
| Butanol | 71-36-3 | < 3,0 |
| Éthylbenzène | 100-41-4 | < 0,4 |

Conformément à l'article 29CFR 1910.1200(i), l'identité chimique spécifique (et/ou) de la concentration peut être retenue en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et tous les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients est non dangereux ou sa concentration est inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les cancérigènes, les toxines pour la reproduction ou les sensibilisants respiratoires).

Chapitre 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours généralités

Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien. Ne donnez jamais rien en bouche à une personne inconsciente.

Premiers secours après inhalation

Si l'individu ressent des nausées, des étourdissements, des difficultés à Respirer Consultez immédiatement un professionnel de la santé. En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Sortez à l'air frais et maintenez-le au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Premiers secours après un contact avec la peau

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin. Retirer ou enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau ou sous la douche. Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

Mesure de premiers secours après un contact visuel

Lorsque vous portez des lentilles de contact, retirez-les si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières écartées. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Premiers secours après l'ingestion

Rincer bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes/blessures après inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après contact avec la peau

Peut provoquer une irritation de la peau ou une sensation de brûlure

Symptômes/blessures après contact visuel

Peut causer une irritation ou des blessures oculaires

Symptômes/blessures après l'ingestion

Peut causer une irritation sévère ou des brûlures à la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

Chapitre 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agent extincteur approprié

Produits chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone

Agent extincteur inadapté

N'utilisez pas de jet d'eau lourd

5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange

Réactivité

Les produits de décomposition thermique peuvent présenter un risque pour la santé.

5.3 Conseils pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Ce matériau libère des vapeurs lorsqu'il est chauffé au-dessus températures ambiantes. Les vapeurs peuvent provoquer un incendie instantané. Utilisez un spray d'eau ou brouillard pour refroidir les récipients exposés.

Équipement de protection pour les pompiers

Les pompiers doivent toujours porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et un équipement de protection complet lors de la lutte contre tout incendie chimique.

Autres informations

Lors du chauffage ou de la combustion, des gaz/vapeurs nocifs peuvent être libérés. Ce produit peut rendre le sol glissant.

L'article 6. Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Éliminez toute source d'inflammation. Digue ou retenue de matériaux déversés. Prendre précautions appropriées pour assurer votre propre santé et votre sécurité avant tenter de contrôler les déversements ou de nettoyer.

6.11 Équipement de protection

Équipez l'équipe de nettoyage d'un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

Informez les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorbez les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et éliminer correctement.

L'article 7. Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Mesures de protection

Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail pour éviter la formation de vapeur. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les contenants bien fermés. Évitez de respirer de la vapeur ou du brouillard.

Mesures d'hygiène

Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Gardez les récipients bien fermés jusqu'à ce qu'ils soient prêts à l'emploi. **Conserver du gel.**

Matériaux incompatibles

Agents oxydants puissants

Température de stockage

Conserver dans un environnement frais et sec, à l'abri des sources d'inflammation.

L'article 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom de l'ingrédient | Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis) |
|----------------------|--|
| Xylène | TWA : 100 ppm 8 heures |
| Solvant organique #1 | TWA : 100 ppm 8 heures |
| Solvant organique #2 | TWA : 100 ppm 8 heures |
| Butanol | TWA : 100 ppm 8 heures |
| Éthylbenzène | TWA : 100 ppm 8 heures |

8.2 Commandes d'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur du produit TLV inférieur à spécifié

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes de protection et/ou des écrans faciaux pour éviter tout contact avec les yeux, irritation ou blessure.

Protection de la peau

Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés ;bottes au besoin pour éviter tout contact avec la peau. Laver la peau exposée souvent avec de l'eau et du savon. Les vêtements souillés doivent être lavés avant la réutilisation.

Protection respiratoire

La ventilation générale des pièces est normalement adéquate. Évitez de respirer le brouillard ou vapeurs de produit. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandée chaque fois que les concentrations dans l'air dépassent la TLV.

Chapitre 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|--|---|
| Apparence | Liquide laiteux |
| Odeur | Odeur douce |
| Seuil d'odeur | Aucune donnée disponible |
| PH | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | 94 °C (200 °F) |
| Point d'éclair | 39 C 102 F PMCC ASTM D-93 71 C 160 F COC ASTM D-92 |
| Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1) | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | L'essai de l'annexe H du 49 CFR confirme que le produit est un matériau à combustion non soutenue. |
| Limites supérieures/inférieures d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité relative (densité spécifique) | 0,97 kg par litre 8,1 lb par gallon |
| Solubilité | Eau : Miscible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | Sans objet |
| Viscosité | Aucune donnée disponible |
| Teneur en COV | COV réglementaires : Moins de 700 g/l COV réels : Moins de 120 g/l |

L'article 10. Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1 Réactivité | Aucune information supplémentaire disponible |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse. |
| 10.4 Conditions à éviter | Températures extrêmement élevées ou basses. Évitez de geler. |
| 10.5 Matériaux incompatibles | Acides forts et oxydants |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux d'hydrocarbures | monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, divers dérivés |

L'article 11. Renseignements toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë | Aucun effet indésirable n'est prévu dans le cadre de l'utilisation prévue. |
| Irritation/corrosion cutanée | Peut provoquer une irritation de la peau |
| Yeux | Peut provoquer de graves irritations et lésions oculaires. |
| Respiration ou sensibilisation cutanée | Peut provoquer une irritation respiratoire |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Aucune donnée disponible |

Cancérogénicité CIRC

| | |
|--------------|----|
| Xylène | 3 |
| Éthylbenzène | 2B |

2B - Preuves limitées chez l'homme et preuves insuffisantes chez l'animal.
 3 - Inadéquat chez l'homme et inadéquat ou limité chez l'animal.

| | |
|--|--------------------------|
| Toxicité pour la reproduction | Aucune donnée disponible |
| Toxicité pour certains organes cibles | |
| Exposition unique | Aucune donnée disponible |
| Exposition répétée | Aucune donnée disponible |
| Risque d'aspiration | Aucune donnée disponible |

Chapitre 12. Informations écologiques

| | |
|--|--|
| 12.1 Écotoxicité | Aucune donnée disponible |
| 12.2 Persistance et dégradabilité | Aucune donnée disponible |
| 12.3 Potentiel bioaccumulatif | Aucune donnée disponible |
| 12.4 Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible |
| 12.5 Autres effets indésirables | Éviter les rejets dans l'environnement |

ARTICLE 13. Considérations relatives à l'élimination

| | |
|--|--|
| 13.1 Méthodes de traitement des déchets | L'utilisateur de ce matériel a la responsabilité d'éliminer les matériaux non utilisés, les résidus et les récipients conformément à toutes les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales concernant le traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux. |
|--|--|

ARTICLE 14. Informations sur le transport

Conformément à ADR / RID / ADNR / IMDG / OACI / IATA

L'essai de l'annexe H du 49 CFR confirme que le produit est un matériau à combustion non soutenue.

| | |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU | Sans objet |
| 14.2 Désignation officielle de transport ONU | Sans objet |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Sans objet |
| 14.4 Groupe d'emballage | Sans objet |
| 14.5 Dangers environnementaux | Aucune information supplémentaire disponible |
| 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucune information supplémentaire disponible |
| 14.7 Transport en vrac selon Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et recueil IBC | Aucune information supplémentaire disponible |
| 14.8 Transport en vrac selon CFR 49 173.15 | Sans objet |

ARTICLE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.2 Réglementation des États-Unis

L'article 313 Contient les ingrédients suivants au niveau de déclaration ou au-dessus du niveau de déclaration exigences

de l'article 313. Ces informations doivent figurer dans tous les FDS copiées ou distribuées pour ce matériel.

| CHIMIQUE | Le TAS # | POIDS MAX % |
|------------------------|-----------|-------------|
| Xylène | 1330-20-7 | 1.0 |
| Éthylbenzène | 100-41-4 | 0.3 |
| 1,2,4-triméthylbenzène | 95-63-6 | 0.3 |
| Butanol | 71-36-3 | 4.0 |

La TSCA

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

PROPOSITION 65



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques y compris le benzène, qui est connu de l'État de Californie pour causer le cancer et des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, consultez le site www.P65Warnings.ca.gov."

15.1.3 Réglementation du Canada Cette FDS a été préparée conformément aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPD.

DSL Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Aucune évaluation de l'innocuité chimique n'a été réalisée.

L'article 16. Autres informations

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Date de délivrance | 19-9-2025 |
| Version du | 4.2 |
| Numéro | 490 |
| Date de l'émission précédente | 6-3-2025 |
| Préparateur | Nox-Crete, Inc. |

Documentation de référence

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont, à la connaissance de Nox-Crete, Inc., exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont proposées à l'acheteur/utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'usage prévu. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sécuritaire doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. Étant donné que les informations fournies dans le présent document peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune déclaration n'est faite selon laquelle les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et l'acheteur/utilisateur ne peut s'y fier qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler les aspects délétères de ce produit. De plus, étant donné que nous ne pouvons pas prévoir ou contrôler les nombreuses conditions différentes dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les précautions de santé et/ou de sécurité que nous avons suggérées seront adéquates pour toutes les personnes et/ou situations impliquant leur manipulation ou leur utilisation. De même, nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il est de l'obligation de chaque acheteur/utilisateur du produit mentionné dans le présent document de déterminer et de se conformer aux exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur/l'utilisateur remballe ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur/de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et d'autres informations nécessaires sont incluses avec et/ou sur le contenant. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette FDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est

strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en tout ou en partie, n'est pas autorisée.

Texte intégral des phrases H et P

| | |
|---------------------|------|
| Flam. Liq. 3 | H226 |
| Barrage de l'œil. 1 | H318 |
| Carc. 2 | H351 |

H226 - Liquides et vapeurs inflammables

H318 - Provoque de graves lésions oculaires

H351 - Suspecté de causer le cancer (inhalation)

P201- Obtenir des instructions spéciales avant utilisation

P202- Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises

P210 - Tenir à l'abri de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes-Ne pas fumer

P233- Garder le récipient bien fermé

P240 - Conteneur de sol/liaison et matériel de réception

P241 - Utilisation d'un équipement électrique/de ventilation/léger/.../antidéflagrant

P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/une protection faciale

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/sous la douche.

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P308+P313- En cas d'exposition ou d'inquiétude : obtenir un avis ou une attention médicale.

P310- Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un médecin/un secouriste.

P370-P378- En cas d'incendie : Utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou de la mousse protéinée normale pour éteindre.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.

P405 - Magasin fermé à clé.

P501 - Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.